

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier 2026 à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le quinze janvier 2026 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

Présents :

- **Représentant la commune** : Olivier BRIDELANCE ; Fatima CHOMAT, Frédéric FROMENT et Michel-Pierre PECOUL
- **Représentant les socioprofessionnels** : Patricia GRILLET, Frédéric MARTIN
- **Représentant de la Mairie** : Rémi GOUBE, Maire.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Gilles APELOIG, donne pouvoir à Olivier BRIDELANCE

Secrétaire de séance : Frédéric MARTIN

En présence de : Héloïse NIEF, Directrice ; Gilles CALVEZ, Directeur d'exploitation



2026 – 3 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Le président rappelle au Conseil d'administration que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, et afin de ne pas risquer des ruptures de paiements, il apparaît nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant le besoin pour la régie du domaine skiable de continuer à payer les prestataires notamment sur les investissements,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

VOTE :

Pour	7
------	---

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

- **DÉCIDE** d'approuver l'ouverture des crédits au budget 2026 à hauteur de 25% pour les chapitres suivants :

	Budget 2025	Crédits à ouvrir en 2026 (25 %)
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	93 983,04 €	23 495,76 €

- **Demande** au Président d'informer le Conseil d'Administration lors de la séance suivante du montant de l'investissement déjà réalisé sur l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 23 janvier 2026

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 26/01/2026
- de sa publication le 26/01/2026

Le Président

Olivier BRIDELANCE

